

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-728

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	<p>Conseil du 27 novembre 2015</p> <p>Pôle dynamiques urbaines Direction du foncier-</p>	<p>Délibération</p> <p>N° 2015-728</p>
--	---	--

BORDEAUX - Opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique - Cession d'un terrain de 112 m² situé rue Cabanac - Modification de la délibération n° 2015/0026 du 23 janvier 2015 - Décision

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015-0026 du Conseil métropolitain du 23 janvier 2015, il a été acté la cession d'un terrain déclassé de 103 m² au bénéfice de l'établissement public d'aménagement urbain Bordeaux Euratlantique (EPABE) du secteur Saint Jean Belcier.

A la demande de l'aménageur précité une modification de l'emprise à lui céder a été rendue nécessaire, portant celle-ci à 112 m².

Il a par conséquent tenu compte de cette contenance modifiée par l'arrêté de déclassement rectificatif n°2015/1815 du 29 septembre 2015.

En accord avec les dispositions générales du protocole foncier nous liant à l'EPABE, confirmées par l'avenant n° 2 adopté par la délibération du Conseil de Communauté n°2014/0650 du 31 octobre 2014, cette emprise de 112 m² sera cédée moyennant le prix de 100 € HT le m², soit pour la surface considérée, un prix global de 13 440 € dont 2 240 € de TVA sur un prix total au taux de 20 %.

France Domaine a confirmé la valeur de ce terrain à 100 € le m² par son avis du 8 octobre 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.37,

VU le décret n°2009/1359 du 5 novembre 2009 inscrivant l'opération d'aménagement Bordeaux Euratlantique parmi les OIN mentionnées à l'article R 121-1-4 du Code de l'urbanisme,

VU le décret n°2010/306 du 22 mars 2010 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
VU le décret n°2012/646 du 3 mai 2012 portant création d'une zone d'aménagement différé sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2010, portant création d'un périmètre de ZAD au sein du périmètre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique sur le territoire des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU la délibération du Conseil de Communauté n°2010/254 du 28 mai 2010 valant approbation du protocole de partenariat 2010/2014 entre l'Etat, l'EPABE, la Communauté urbaine de Bordeaux et les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU la délibération du Conseil de Communauté n°2011/840 du 25 novembre 2011, valant approbation du protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux-Euratlantique,
VU la délibération n°2012/0565 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2012 valant approbation de l'avenant n°1 au protocole foncier général,
VU la délibération n°2014/0650 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 valant approbation de l'avenant n°2 au protocole foncier général,
VU le protocole foncier Cub/EPABE du 23 février 2012,
VU la délibération du Conseil de Communauté n°2014/0721 du 28 novembre 2014 autorisant la cession d'un certain nombre d'immeubles communautaires à l'EPA Bordeaux Euratlantique,
VU la délibération du Conseil métropolitain n°2015-0026 du 23 janvier 2015,
VU l'avis de France Domaine n°2015-063V2545 du 8 octobre 2015,
VU l'arrêté de déclassement rectificatif n°2015-1815 du 29 septembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour la parfaite régularisation de la cession à l'EPABE de l'emprise de terrain nu située rue Cabanac à Bordeaux il importe de modifier la délibération n°2015-0026 du Conseil métropolitain du 23 janvier 2015 afin de tenir compte de la surface définitive s'établissant à 112 m².

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015/0026 du 23 janvier 2015 en autorisant la cession à l'EPABE du terrain nu déclassé sis rue Cabanac à Bordeaux, en cours de numérotation par le service du cadastre, d'une contenance définitive de 112 m² moyennant le prix de 13 440 euros dont 2 240 euros de TVA sur prix total au taux de 20 %.

Article 2 : d'imputer la recette au budget principal de l'exercice en cours compte 775 fonction 824

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession et tous autres documents afférents à cette mutation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Jacques MANGON